

Unique depuis **55** ans

Économisez jusqu'à 258 € en adhérant du 1^{er} mai au 31 octobre 2017.

Amicale-Vie : un capital-décès garanti à partir de **2,40 € par mois**

- de 800 € à 8 000 € de capital et jusqu'à **24 000 €** en cas d'accident
- une cotisation fixe
- un **fonds social de solidarité**

Choisissez la Simplicité

- Souscription jusqu'à 75 ans révolus
- Aucun examen médical
- **0 €** de frais de dossier
- Un tarif compétitif, pas d'options ni de garanties superflues

Choisissez la Liberté

- Libre choix du capital garanti
- Libre choix de vos bénéficiaires
- Libre choix de la périodicité de paiement des cotisations (annuelle ou semestrielle)

Choisissez la Sérénité

- Capital multiplié par 2 en cas d'accident ou **3 en cas d'accident** de la circulation
- Versement du capital en **48 heures ouvrées** après réception des pièces justificatives
- Exonération des taxes et droits de succession selon la législation en vigueur
- Accompagnement personnalisé de proximité

L'**Amicale-Vie** prend le relais de la Mutuelle Générale après 65 ans.

A rappeler

Amicale-Vie, la mutuelle de l'ANR à vos côtés **depuis 1962**

Contrat Capital-décès garanti par la CNP

Certifiée Orias pour la 3^{ème} année

**LA VOLONTÉ DE SERVIR,
EFFICACE ET SOLIDAIRE,
ENSEMBLE.**